



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Christian CHILLI.

Excusés : Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI,
Claire CANDELA représentée par Aude ABIME

Absents : Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 08 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

RAPPORT D'ACTIVITE DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit remettre chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité ainsi que la note de présentation du compte administratif de Dracénie Provence Verdon Agglomération de l'année 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport d'activité de la Dracénie Provence Verdon Agglomération de l'année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024



ID : 083-218300036-20241008-DCM2024_075-DE

